

RÉSUMÉ À L'INTENTION *des citoyens*

Rapport annuel au
31/12/2019

PRÉSENTATION

Dans le cadre de la politique régionale de l'Union européenne, Interreg Océan Indien est un instrument de financement de la Coopération Territoriale Européenne, qui vise à renforcer les liens et échanges entre La Réunion, Mayotte et les pays de l'Océan Indien.

Le programme Interreg V Océan Indien comprend deux volets :

La coopération transfrontalière concerne la coopération entre La Réunion et les pays de la Commission de l'Océan Indien (Madagascar, Seychelles, Comores, Maurice), pour un montant de financements européens (montants UE) de 41,4 M€.

La coopération transnationale permet de soutenir la coopération entre La Réunion et/ou Mayotte et les pays suivants, Madagascar, Seychelles, Maurice, Comores, Mozambique, Tanzanie, Kenya, Maldives, Inde, Australie et Terres Australes et Antarctiques Françaises pour un montant UE de 21,8 M€.

Le programme Interreg océan Indien est géré par la Région Réunion.

Il finance des actions de coopération mises en œuvre par des acteurs de La Réunion ou de Mayotte, en partenariat avec des acteurs des pays de l'Océan Indien

11 PAYS

France (Réunion, Mayotte, TAAF), Maurice, Comores, Madagascar, Seychelles, Tanzanie, Kenya, Maldives, Inde, Australie, Mozambique

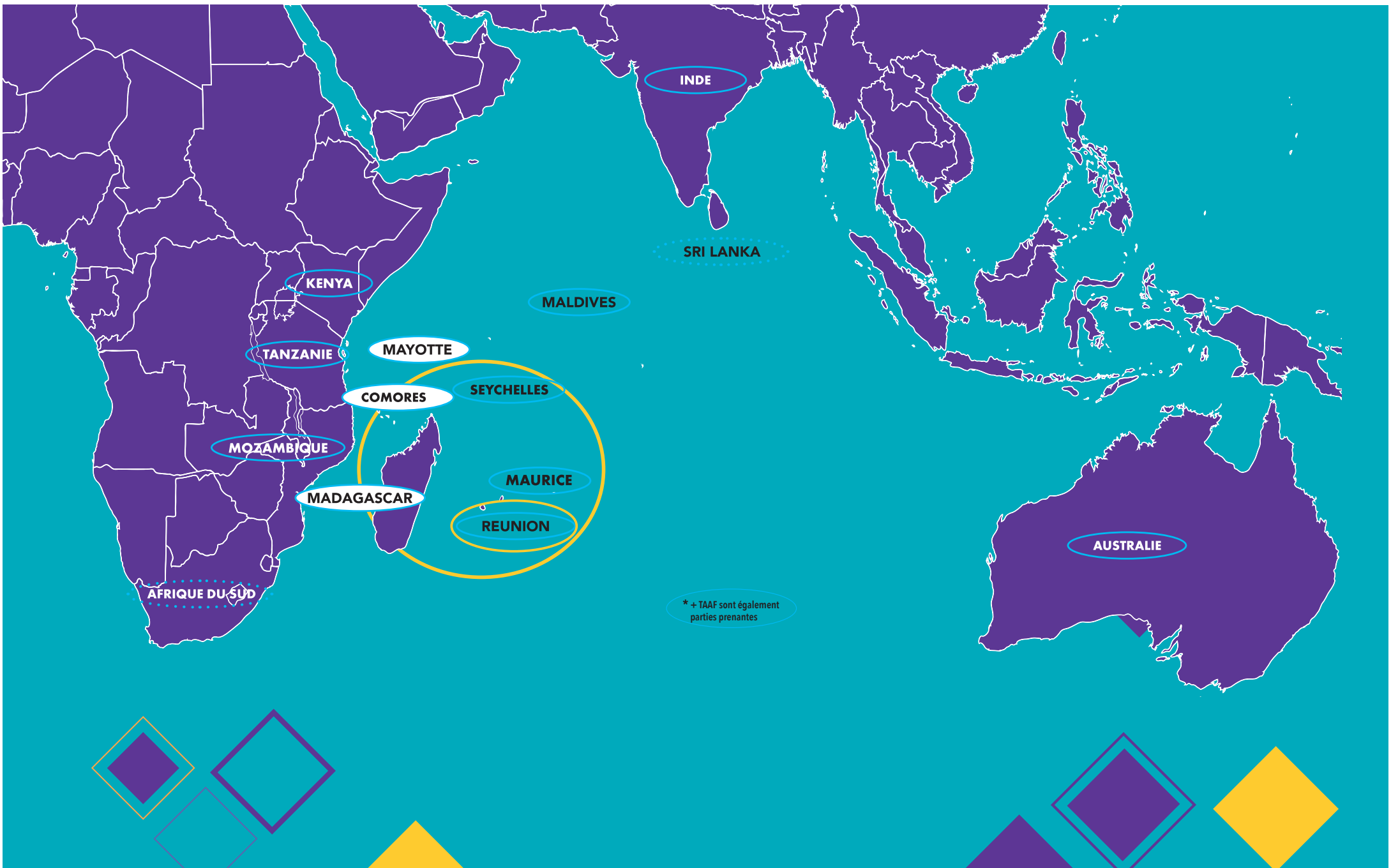
5 PRIORITÉS

- Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'Océan Indien
- Soutenir le développement des échanges économiques dans l'Océan Indien
- Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changements climatique et à la prévention et gestion des risques
- Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel
- Élever le niveau de compétence par le soutien aux actions de formations et d'échanges

74,3 M€

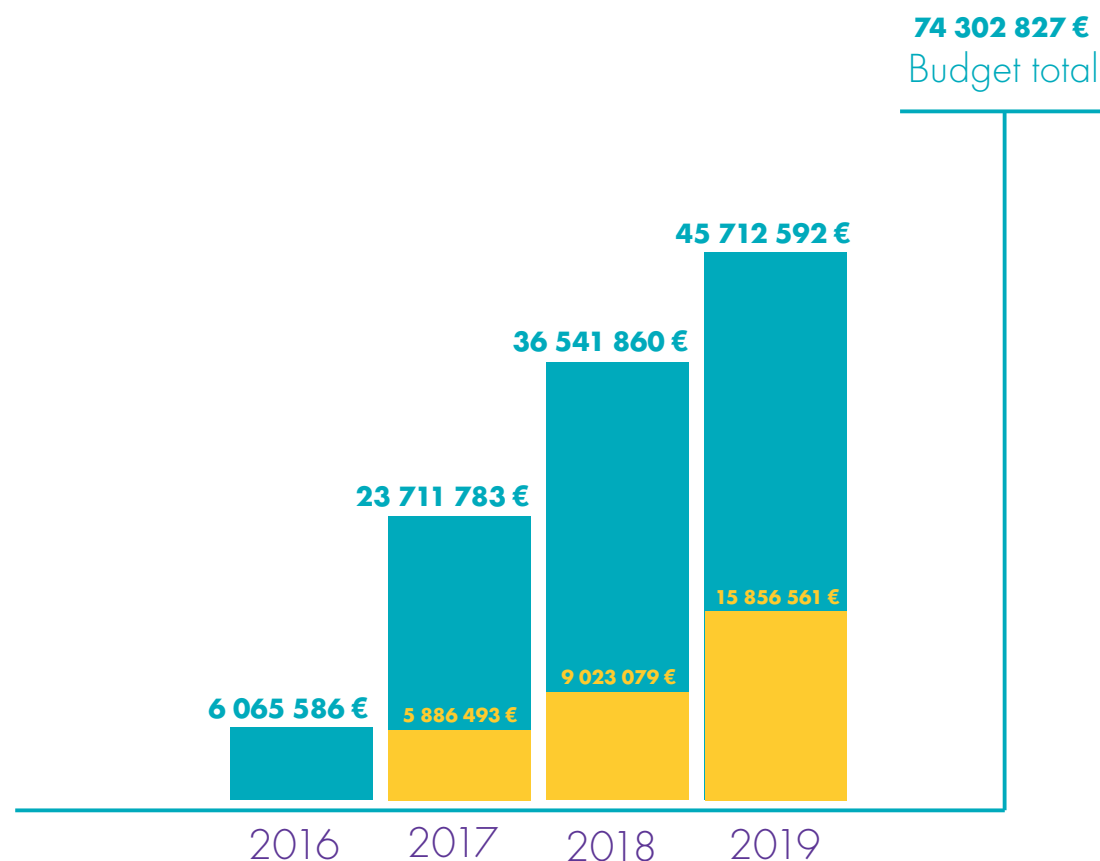
DE BUDGET TOTAL

- 63,2 M€ FEDER
- 11,1 M€ de contreparties publiques



-  Zone concernée par la coopération transfrontalière
-  Pays concernés par la coopération transnationale
-  Pays concernés par la coopération transnationale n'ayant pas agréé le programme à ce jour

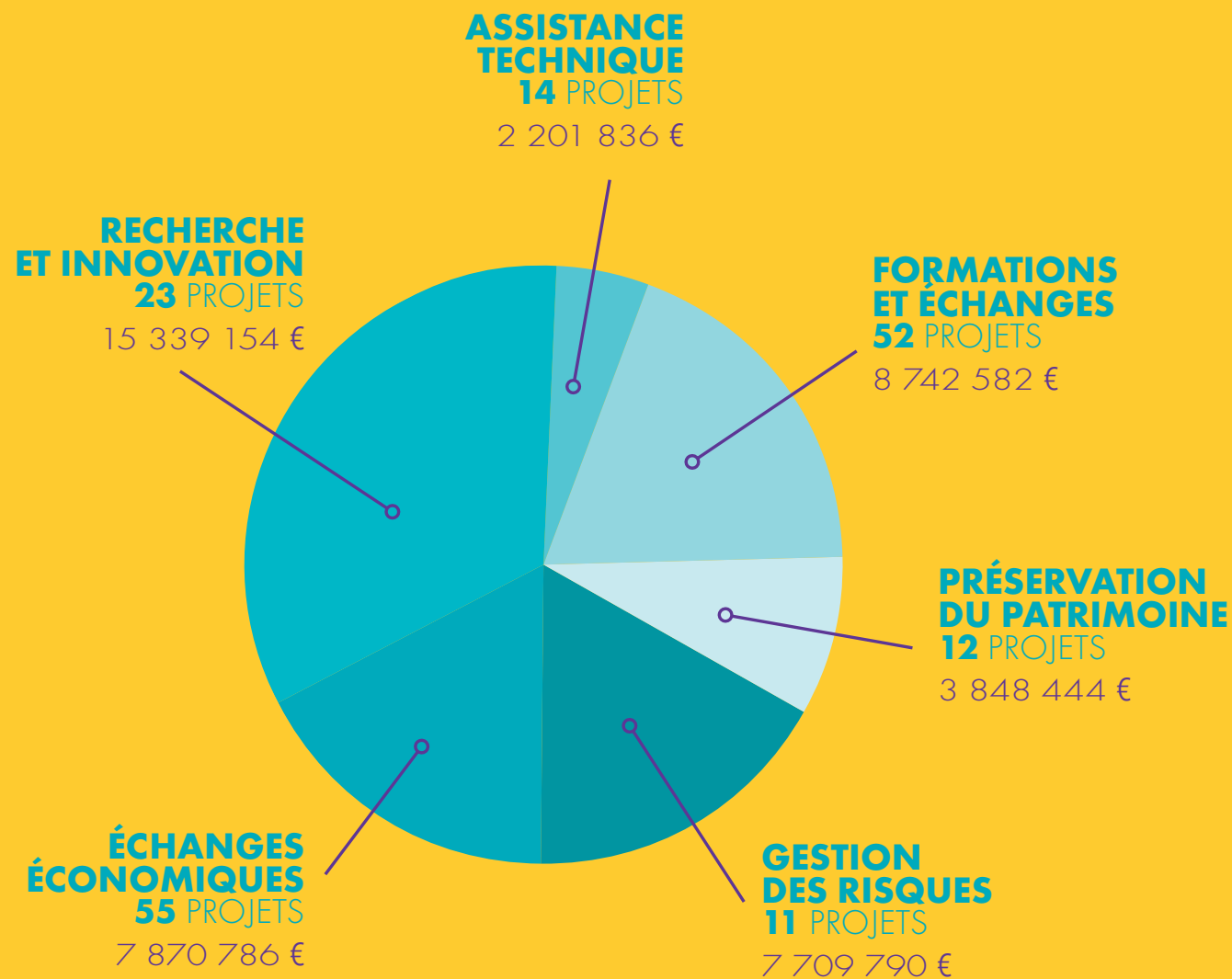
UN PROGRAMME DYNAMIQUE



■ MONTANTS PROGRAMMÉS
■ MONTANTS PAYÉS ET CERTIFIÉS

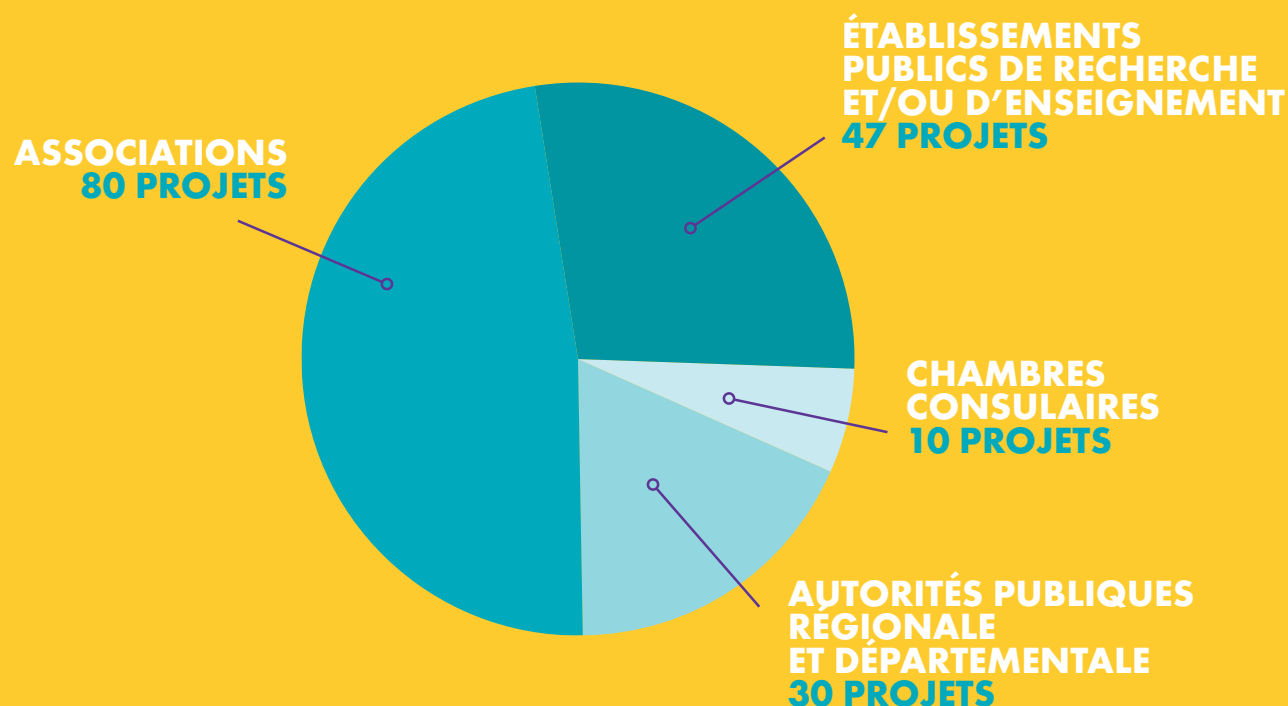
Depuis juillet 2016, date de son démarrage, le programme Interreg a soutenu **167 projets**, dont 41 pour la seule année 2019. Ces projets représentent un coût total éligible de **45,7 M€** (soit 61,5 % de la maquette financière). Le financement apporté par l'Europe est de **38,5 M€**. La programmation connaît donc une progression régulière depuis le démarrage du programme. Les dépenses payées et certifiées sont également en progression et atteignent 15,8 M€, soit 21,3 % de la maquette financière au 31 décembre 2019.

167 PROJETS SOUTENUS



RÉPARTITION DES PROJETS ET MONTANTS PROGRAMMÉS
SELON LES PRIORITÉS DU PROGRAMME

DES PROJETS PORTÉS PAR DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DE LA RÉUNION ET DE MAYOTTE

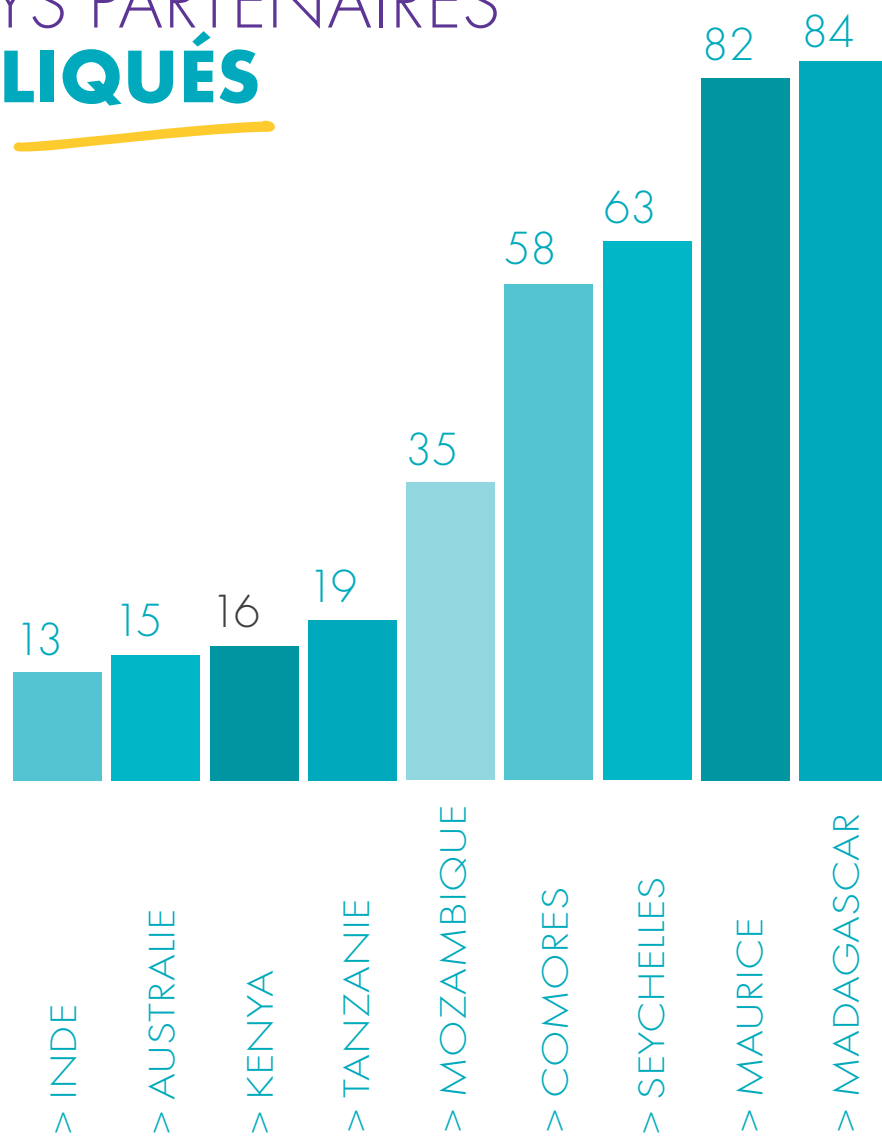


Tous les projets soutenus par le programme Interreg océan Indien sont mis en œuvre par des acteurs français de La Réunion et/ou de Mayotte. Si la plupart des projets sont portés par des acteurs de La Réunion, 30 projets impliquent également des acteurs mahorais et 3 d'entre-eux sont portés par des opérateurs de Mayotte.

La liste des bénéficiaires du programme Interreg océan Indien est consultable sur la page suivante : <https://www.regionreunion.com/sites/interreg/article/interreg-autres-informations>

**RÉPARTITION DES PROJETS
SELON LE TYPE DE PORTEUR**

9 PAYS PARTENAIRES IMPLIQUÉS



NOMBRE DE PROJETS RÉALISÉS AVEC CHAQUE PAYS PARTENAIRE

Ces projets Interreg impliquent au moins un partenaire étranger de la zone, contribuant généralement à l'élaboration des projets et à leur mise en œuvre et parfois à leur financement. La majorité des projets soutenus concerne plusieurs pays. On note une implication forte des pays de la COI (Madagascar, Maurice, Comores et Seychelles) ainsi que du Mozambique.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS EN 2019

RECHERCHE : CARACTÉRISATION DE LA VANILLE BOURBON DE MAURICE, MADAGASCAR ET LA RÉUNION



Ce projet mené par l'Université de La Réunion (UMR QualiSud), en partenariat avec les Universités de Maurice et d'Antananarivo repose sur la caractérisation biochimique et microbiologique de la vanille (*vanilla planifolia*) produite dans différentes zones à La Réunion, à Maurice et à Madagascar. Comparée à une étude des données climatiques, pédologiques et biotiques (microflore) des lieux de production, elle permettra de déterminer l'impact des facteurs environnementaux, et notamment d'un effet terroir, sur la qualité aromatique de la vanille. Ces travaux seront partagés et valorisés lors de rencontres annuelles avec les partenaires et à l'occasion d'un séminaire de restitution destiné à un large public.

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES : ÉCHANGES D'ÉLÈVES ET D'ENSEIGNEMENTS DANS LE CADRE DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES PROFESSIONNELS (REAP)



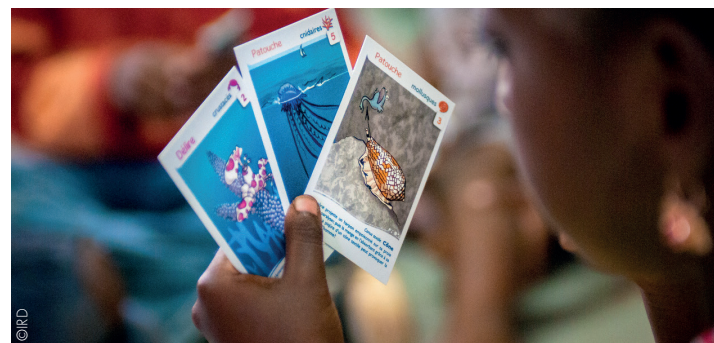
Depuis sa création, il y a trente ans, le lycée agricole de Saint-Paul s'investit dans des actions de coopération. Avec le soutien du programme Interreg, les échanges d'étudiants et de formateurs au sein du Réseau des Etablissements Agricoles Professionnels d'Afrique Australe et de l'Océan Indien (REAP AAOI) ont pris de l'ampleur. Le projet permet à de jeunes étudiants réunionnais d'effectuer des séjours d'étude dans la zone et d'accueillir en formation ou en stage à La Réunion des étudiants, des formateurs ou des agents administratifs des établissements partenaires de l'océan Indien. « Les étudiants y gagnent en compétence technique, s'ouvrent à d'autres cultures. Cette expérience est un argument supplémentaire sur un CV et leur permet d'être moins frileux quand se présente une opportunité de poursuite d'études en mobilité » indique Fanny Payet, directrice adjointe du lycée.

ECONOMIE : SOUTIEN AUX ACTIONS DE CAP BUSINESS (EX UCCIOI)



Le programme Interreg appuie les actions de Cap Business OI (ex Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien), qui œuvre depuis quinze ans à rapprocher les économies des îles de la zone. Elle organise chaque année le Forum économique des îles de l'océan Indien, point de rencontre et d'opportunités d'affaires pour les entreprises régionales. La 12ème édition s'est tenue en septembre dernier à La Réunion, avec le soutien financier du programme Interreg. Ce programme assure également le cofinancement du poste de directeur du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales dans l'océan Indien et de deux postes de volontaires de solidarité internationale, qui mettent en oeuvre des actions dans le numérique, l'écotourisme, la formation portuaire, la gestion des déchets, les huiles essentielles et les cosmétiques naturels, avec le soutien de l'AFD.

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL : LE RÉCIF CORALLIEN DE L'OcéAN INDIEN ENTRE NOS MAINS



L'Institut de Recherche pour le Développement met en œuvre ce projet d'éducation à l'environnement innovant, alliant transmission des connaissances de manière ludique, nouvelles technologies, mise en réseau des acteurs et actions concrètes de conservation, en partenariat avec des associations de Maurice et des Seychelles. 100 classes de La Réunion, de Maurice et des Seychelles sont sensibilisées à la protection des récifs coralliens, grâce à des outils ludiques et innovants : mallettes pédagogiques, prestations artistiques, plongées virtuelles. « Grâce à ce jeu, j'ai pris conscience des solutions pour protéger les coraux, et que même moi à mon niveau je pouvais les mettre en œuvre, ça me donne de l'espoir et l'envie d'agir. » (témoignage d'une jeune élève mauricienne).

QUELQUES INDICATEURS

14

PROJETS DE RECHERCHE COLLABORATIFS SOUTENUS DEPUIS 2016

12

NOUVEAUX CHERCHEURS

TRAVAILLANT SUR LES PROJETS INTERREG DEPUIS 2016

145

ENTREPRISES AYANT PARTICIPÉ À UNE DÉMARCHE À L'INTERNATIONAL (PROSPECTION, PARTICIPATION À DES FOIRES/SÉMINAIRES INTERNATIONAUX, ...) / AN (MOYENNE DES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019)

54

SESSIONS DE FORMATION SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES NATURELS DEPUIS 2016

10

PROJETS COLLABORATIFS DE PRÉSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DEPUIS 2016

1419

PARTICIPANTS À DES ACTIONS DE FORMATION DEPUIS 2016

103

PARTICIPANTS AUX PROGRAMMES DE MOBILITÉ (VSI-CUI), DEPUIS 2016

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

- 2 appels lancés en 2019 sur les dispositifs suivants du programme Interreg
 - ✓ appel à projets collaboratifs de préservation et valorisation du patrimoine culturel (du 25 novembre 2019 au 4 février 2020)
 - ✓ appel à manifestation d'intérêt pour les projets de coopération éducative des établissements secondaires (collèges et lycées) et professionnels (du 16 août au 18 octobre 2019), précédé de réunions d'informations à destination de tous les lycées.
- La signature de la convention cadre Interreg entre la Région et Les Seychelles, le 6 avril 2019, venant s'ajouter aux conventions déjà signées avec Maurice, les Comores et Madagascar. Les 4 pays membres de la Commission de l'océan Indien accueillent une antenne de la Région Réunion, chargée d'animer et de suivre les conventions cadres Interreg avec les autorités de ces pays.
- La définition et l'approbation en juillet 2019 de modalités d'articulation avec le programme Interreg Mayotte - Comores - Madagascar et d'actions de communications conjointes entre les 2 programmes, à destination des porteurs de projets mahorais. Une réunion d'information a été organisée à Mayotte en juillet 2019, à destination des porteurs de projets mahorais.
- Un dispositif d'amorce mis en place sur financements de la Région Réunion, pour aider les porteurs à préparer leur projet Interreg avec leur partenaire de la zone. Un second appel à projets a été lancé sur ce dispositif en 2019 (du 22 juillet au 16 septembre) et 11 projets ont été retenus dans les domaines de la formation et des échanges économiques.
- 9 comités de pilotage organisés en 2019 permettant une sélection régulière des projets.
- 1 comité de suivi organisé le 3 décembre 2019, auquel ont participé les représentants de Mayotte, de Madagascar, des Comores, de Maurice et des Seychelles, avec une présentation de l'évolution réglementaire pour 2021-2027 par les services de la Commission Européenne et du calendrier de préparation envisagé par l'autorité de gestion.